

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.42

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

**OBJET :**  
**CRÉATION D'UN**  
**POSTE**  
**TEMPORAIRE**  
**DANS LE CADRE**  
**D'UN CONTRAT DE**  
**PROJET (L.332-24**  
**DU CODE**  
**GÉNÉRAL DE LA**  
**FONCTION**  
**PUBLIQUE)**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

**ABSENT EXCUSÉ :** Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités de recruter temporairement un agent contractuel, à durée déterminée, afin de mener à bien un projet ou une opération spécifique. Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans. Il s'achève à la réalisation du projet ou de l'opération.

Compte tenu du projet de la collectivité en matière de rénovation en voirie, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour une durée comprise entre 1 an et 6 ans, en fonction de l'avancée des dossiers :

- Un poste temporaire de **chargé de projet d'aménagement de Voirie et Réseaux Divers**, à temps complet, filière technique, relevant de la **catégorie hiérarchique B**, en référence au grade de **Technicien Territorial** (le cas échéant au grade de *Technicien Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe* ou au grade de *Technicien Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe*), ou relevant de la **catégorie hiérarchique C**, en référence au grade d'**Agent de Maîtrise Territoriale** ou au grade d'**Agent de Maîtrise Territoriale Principal**.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_42-DE

EXTRAIT DU R  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

Cet emploi comprend des missions complexes dont notamment la réalisation de l'aménagement du Chemin de la Vierge ainsi que la desserte du nouveau secteur Montaury.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_42-DE

Cet emploi nécessitant des compétences spécifiques, il est proposé de recruter un agent contractuel selon les modalités de recrutement et de rémunération suivantes :

- Contrat conclu dans le cadre d'un contrat de projet présenté ci-dessus pour une durée de un an à trois ans, renouvelable pour une période totale maximale de six ans. *Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne seront pas pris en compte dans la durée exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.*
- Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade retenu de recrutement, en fonction du profil du candidat.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur la création du poste temporaire présenté ci-dessus ainsi que sur la possibilité de recruter un agent en contrat de projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L332-24, L332-25, L332-26 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la création du poste temporaire de chargé de projet d'aménagement de Voirie et Réseaux Divers, présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet, dans les conditions de recrutement et de rémunération fixées ci-dessus.

**DIT** qu'une enveloppe de crédits est prévue à cette fin au budget de l'année et aux budgets à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le 15/06/2023

  
Richard MALLIE,  
Maire.

